

ARCHIVES DE PARIS

**Tribunal civil de la Seine
puis tribunal de grande instance de la Seine
et tribunal de grande instance de Paris
Chambres civiles ordinaires**

**Sequestre des biens ennemis, des biens spoliés et des biens
collaborateur
Sentences arbitrales
Ordonnances de non-conciliation
Dépôt de pièces
Enregistrement des demandes en assistance judiciaire
et des prestations de serment
(1939-1965)**

1258 W 1 à 45

Bordereau de versement

1987

Délai de communicabilité :

- *Minutes des jugements et ordonnances librement communicables*
- *Jugements rendus en chambre du conseil et autres documents : 100 ans*

N° de l'article	ANALYSE DES DOCUMENTS	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Partie réservée aux Archives		Localisation
				Indexation	Années d'élimination	
1	Sequestre des biens ennemis, des biens des personnes physiques et morales victimes des mesures discriminatoires du gouvernement de Vichy ; réquisitoires du procureur, ordonnance du président du tribunal de mise sous séquestre, d'autorisation de maintien en activité de mainlevée de sequestre, requêtes	23/09- 22/11/ 1939				
2		22/11- 23/12/ 1939				
3		23/12/ 1939- 09/02/ 1940				
4		09/02- 21/03/ 1940...				

1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate ; N en cas de communicabilité au terme du délai normal de 30 ans ;
D en cas de communicabilité différée (60 ans et plus)

N° de l'article	ANALYSE DES DOCUMENTS	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Partie réservée aux Archives		Localisation
				Indexation	Années d'élimination	
	+ épaves	1943- 1944				
5	2001-2500	16/11/ 1944- 13/01/ 1945				
6	2501-3000	13/01- 24/02/ 1945				
7	3001-3500	24/02- 27/04/ 1945				
8	3501-4000	27/04- 22/06/ 1945				
9	4001-4500	22/06- 24/08/ 1945				
10	4501-5000	24/08- 02/11/ 1945				
11	1-500	02/11- 24/12/ 1945				

1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate ; N en cas de communicabilité au terme du délai normal de 30 ans ;
D en cas de communicabilité différée (60 ans et plus)

N° de l'article	ANALYSE DES DOCUMENTS	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Partie réservée aux Archives		Localisation
				Indexation	Années d'élimination	
12	501-1000	24/12- 1945- 01/03/ 1946				
13	1001-1500	01/03- 05/06/ 1946				
14	1501-2000	05/06- 12/10/ 1946				
15	2001-2500	12/10/ 1946- 04/03/ 1947				
16	2501-3000	04/03- 20/07 1947				
17	3001-3500	20/07/ 1947- 20/02/ 1948				
18	3501-4000	25/02- 20/04/ 1948				

1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate ; N en cas de communicabilité au terme du délai normal de 30 ans ;
D en cas de communicabilité différée (60 ans et plus)

N° de l'article	ANALYSE DES DOCUMENTS	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Partie réservée aux Archives		Localisation
				Indexation	Années d'élimination	
19	4001-4500	20/04- 22/10/ 1948				
20	4501-5000	22/10/ 1948- 02/04/ 1949				
21	5001-5500	02/04- 26/08/ 1949				
22	5501-6000	30/08/ 1949- 27/04/ 1950				
23	6001-6500	27/04/ 1950- 25/01/ 1951				
24	6501-7000	25/01/ 1951- 06/10/1952				
25	7001-7500	06/10/ 1952- 25/10/1955				

1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate ; N en cas de communicabilité au terme du délai normal de 30 ans ;
D en cas de communicabilité différée (60 ans et plus)

N° de l'article	ANALYSE DES DOCUMENTS	Dates extrêmes	Communica- bilité (1)	Partie réservée aux Archives		Localisation
				Indexation	Années d'élimination	
26	7501-8002	25/10- 1955- 16/11/ 1959				
27	Enregistrement des décisions	04/07/1945 03/10/ 1957 (1 registre)				
28	Sentences arbitrales 1-100	janv- juin 1949				
28	101-221	juin- déc 1949				
29	1-110	janv- avr 1950				
	111-210	avril- oct 1950				
30	211-311	oct.- déc.- 1950				
	1-100	janv.- avril 1951				

1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate ; N en cas de communicabilité au terme du délai normal de 30 ans ;
D en cas de communicabilité différée (60 ans et plus)

N° de l'article	ANALYSE DES DOCUMENTS	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Partie réservée aux Archives		Localisation
				Indexation	Années d'élimination	
31	101-200	avril-juillet 1951				
	201-260	juillet-sept. 1951				
	261-340	sept.-déc. 1951				
32	1-90	janv.-avril 1952				
	91-169	avril-juillet 1952				
	170-254	juillet-déc. 1952				
33	1-80	janv.-avril 1953				
	81-160	avril-sept. 1953				
	161-235	sept.-déc. 1953				

1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate ; N en cas de communicabilité au terme du délai normal de 30 ans ; D en cas de communicabilité différée (60 ans et plus)

N° de l'article	ANALYSE DES DOCUMENTS	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Partie réservée aux Archives		Localisation
				Indexation	Années d'élimination	
34	1-80	janv.- mars 1954				
	81-155	mars- juin 1954				
	156-229	juillet- oct. 1954				
35	230-300	oct.- décembre- 1954				
	1-70	janvier- avril 1955				
	71-140	avril- juillet 1955				
36	141-210	juillet- oct. 1955				
	211-267	oct.- déc. 1955				
	1-99	janvier- mars 1956				

1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate ; N en cas de communicabilité au terme du délai normal de 30 ans ; D en cas de communicabilité différée (60 ans et plus)

N° de l'article	ANALYSE DES DOCUMENTS	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Partie réservée aux Archives		Localisation
				Indexation	Années d'élimination	
37	100-199	mars- juin 1956				
	200-299	juin- oct. 1956				
38	300-345	oct.- déc. 1956				
	1-99	janvier- mai 1957				
39	100-199	mai- août 1957				
	200-270	août- déc. 1957				
	Dépôt de pièces (loi du 10/9/1947) ; statuts, procès-verbaux d'Assemblées générales du conseil d'administration de sociétés coopératives	1950- 1951				
40	Ordonnances sur requête (enregistrement)	déc.- 1944- mars 1948				

1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate ; N en cas de communicabilité au terme du délai normal de 30 ans ; D en cas de communicabilité différée (60 ans et plus)

N° de l'article	ANALYSE DES DOCUMENTS	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Partie réservée aux Archives		Localisation
				Indexation	Années d'élimination	
	<i>idem</i>	mars 1948- avril- 1952				
	<i>idem</i>	avril 1952- juin- 1956				
	Ordonnances de non conciliation en assistance judiciaire	oct. 1941- juillet 1955				
	Dépôt de jugements timbrés de séparation de corps et de biens	3/11/ 1954- 17/10/ 1955 4/6/1956- 5/2/ 1965				
	Enregistrement des rétablissements de <i>communautés</i>	29/04/ 1946- 04/12/ 1958				

1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate ; N en cas de communicabilité au terme du délai normal de 30 ans ; D en cas de communicabilité différée (60 ans et plus)

N° de l'article	ANALYSE DES DOCUMENTS	Dates extrêmes	Communica- bilité (1)	Partie réservée aux Archives		Localisation
				Indexation	Années d'élimination	
41	Assistance judiciaire - enregistrement des demandes en séparation de biens	27/12/ 1934- 27/12/1967				
	Assistance judiciaire - enregistrement des demandes des jugements de divorce et de séparation de corps et de biens	10/10/ 1957- 25/3/ 1959 25/03/ 1959- 6/10/ 1960 10/10/ 1960- 14/12/ 1962 14/12/ 1962- 27/08/ 1965				

1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate ; N en cas de communicabilité au terme du délai normal de 30 ans ;
D en cas de communicabilité différée (60 ans et plus)

N° de l'article	ANALYSE DES DOCUMENTS	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Partie réservée aux Archives		Localisation
				Indexation	Années d'élimination	
42	Assistance judiciaire - Enregistrement des enquêtes en vertu de commissions rogatoires	09/12/ 1939- 15/06/ 1950 15/06/ 1950- 15/10/ 1957				
	Idem, (art. 1035 du code de procédure civile)	25/11/ 1943- 18/11/ 1953				
	Enregistrement des demandes d'inscription du répertoire civil (D. du 2/10/1968)	01/04/ 1969- 01/06/ 1970				
	Dépenses d'alliance (enregistrement)	06/01/ 1893- 30/01/ 1971				

1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate ; N en cas de communicabilité au terme du délai normal de 30 ans ;
D en cas de communicabilité différée (60 ans et plus)

N° de l'article	ANALYSE DES DOCUMENTS	Dates extrêmes	Communica- bilité (1)	Partie réservée aux Archives		Localisation
				Indexation	Années d'élimination	
	Enregistrement des prestations de serments fiscaux (loi du 13/7/1925)	15/09/ 1927- 16/04/ 1948				
		27/04/ 1948- 29/01/ 1960				
	Enregistrement des prestations de serment	11/12/ 1944- 15/06/ 1948				
	Enregistrement des comptes-rendus des opérations annuelles faites par les sociétés d'assurances sur la vie et les sociétés de capitalisation (loi du 17/3/1905 et art. 11 loi du 19/12/1907)	03/06/ 1939- 31/07/ 1980				
	Dépôt de pièces	18/11/ 1982				

) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate ; N en cas de communicabilité au terme du délai normal de 30 ans ;
D en cas de communicabilité différée (60 ans et plus)

N° de l'article	ANALYSE DES DOCUMENTS	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Partie réservée aux Archives		Localisation
				Indexation	Années d'élimination	
		11/03/1955				
		12/03/1955				
		30/07/1957				
	Enregistrement des enquêtes					
	Publicités de séparations de biens en AJ et T.	1953-64				
43	Idem divorces AJ	1955-58				
	Idem divorces AJ	1959-63				
44	Idem divorces T	1958-59				
45	Idem divorces T	1960				

*à éliminer
à 5 ans par suite*

) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate ; N en cas de communicabilité au terme du délai normal de 30 ans ; D en cas de communicabilité différée (60 ans et plus)